

Séance du 14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le conseil municipal dûment convoqué le 7 novembre 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, Mme Anne ROBIN, M. Philippe TEXIER.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Enfouissement des réseaux

M. CANTET rappelle que le programme « EFFACEMENT » du SIEDS est destiné à accompagner financièrement les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques sur supports communs, ou de remplacement des postes tours.

Il explique également que la commune, dans le cadre du projet d'aménagement **rue du Poirier Vinaigre**, a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement.

La visite sur le terrain du **29/04/2022** a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement.

En coordination avec les autres opérateurs de réseaux, les premiers estimatifs, comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil, déterminent un montant prévisionnel de travaux avec la répartition suivante :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique tranche 1	64 118.00 €	80 %	51 294 €	0 €	12 824.00 €
Communication électroniques tranche 1	17 231.00 €	0 %	0 €	7 613 €	9 618.00 €
Réseau éclairage public	18 905.80 €	9 086.00 €		0 €	9 819.80 €
Total	100 254.80 €	60 380.00 €		7 613 €	32 261.80 €

Considérant que pour l'installation d'un mât et de lanternes d'éclairage public, la commune peut solliciter le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité.

Considérant que dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017,

Après délibération du Conseil Municipal, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de :

Article 1 : Approuver la réalisation de cet aménagement,

Article 2 : Décider de procéder aux travaux de main d'œuvre et de génie des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs situé **rue du Poirier Vinaigre** et de charger le SIEDS de l'exécution de ces travaux,

Article 3 : D'approuver le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS présenté ci-dessus et d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du compte rendu de la visite terrain par le SIEDS.

Article 4 : de répartir les financements, selon les modalités suivantes :

- Le SIEDS engage la totalité du montant des réseaux aériens de distribution d'électricité et d'éclairage public établis sur supports communs imputés au chapitre 23 – article 2315, sauf les frais de pose inscrits au chapitre 11 – article 605.

Article 5 : De notifier la présente délibération auprès du SIEDS.

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.

Article 7 : De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Les élus soumettent également à M. CANTET qu'il serait judicieux de :

- anticiper le passage de la fibre par la pose d'une réservation,
- vérifier auprès du Syndicat des Eaux, les délais d'éventuels travaux sur le réseau d'eau potable,
- n'engager les travaux qu'au vu de l'accord des subventions citées ci-dessus.

Electrification des étangs

Dans le cadre de l'électrification des étangs, M. CANTET indique qu'il convient que le conseil municipal se prononce pour la pose de coffret sur le domaine public, au lieu-dit Les Marandières – Le Beugnon.

Après en avoir délibéré, les élus sont favorables et chargent M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents s'y afférent.

Il est nécessaire également d'obtenir leur accord pour la pose de câblage sur le domaine privé, au lieu-dit Les Marandières – Le Beugnon. Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Validation des travaux de voirie communale et examen des demandes de l'Association Rencontres Beugnonnaises pour les accès à la fête du 1er mai 2023

M. CANTET fait rapport de la dernière commission voirie.

Les travaux envisagés sur le chemin du Treuil – La Chapelle, ne pourront être réalisés cette fin d'année, car non prévus par la commune limitrophe.

Le chantier du Perron est estimé à 9 626.45 € HT par l'entreprise GOUBAND Alain.

Après en avoir délibéré, les élus autorisent M. le Maire à signer le devis. M. CANTET en assurera le suivi.

D'autres travaux sont à envisager sur les chemins communaux, la commission voirie se réunira prochainement pour étudier chacun d'eux.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre est prévue le mercredi 16 novembre pour étudier l'accès des véhicules à la manifestation du 1^{er} mai 2023 (Fête des plantes).

Tarifs 2023

Les tarifs (en annexe) sont étudiés par l'ensemble des élus.

Le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Participation au repas des aînés 2022

Le conseil municipal fixe la partie financière des personnes âgées de plus de 65 ans à 8 € par personne.

Délibération modificative des budgets

Mme PALLUAU Anne fait lecture des décisions modificatives qu'il convient de prendre pour tenir compte de l'évolution des dépenses :

Budget communal :

Articles :

60622	1800 €
60628	1800 €
60631	-1000 €
60632	3000 €

60636	300 €
6064	200 €
6068	700 €
61521	-1500 €
615221	- 4700 €
6161	500 €
617	- 500 €
6188	1100 €
6232	1000 €
6237	-2000 €
6288	-1100 €
63512	400 €
65548	17000 €
657341	500 €
6718	-17500 €

Budget commerce :

- Article 2132 : immeubles de rapport :	-6440.00€
- Article 2188 : Autres immo.	+ 6440.00€

Le conseil municipal valide.

Prise de décision pour le tour réfrigéré – Boulangerie

M. le Maire explique la nécessité d'acheter un nouveau matériel pour la boulangerie, et notamment un tour réfrigéré, l'ancien étant défectueux et non utilisable en l'état (remise en état trop couteuse).

Le devis de l'entreprise Ouest Occasion, d'un montant de 1 920€HT plus le forfait de livraison (95€HT) est validé par le conseil municipal.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis.

Questions diverses :

- **Les cadets – stockage des décorations** : la société de musique « Les Cadets » souhaite exposer ses décorations dans la salle des associations de la Chapelle Thireuil. Les élus y sont favorables. Il est également demandé la possibilité de répéter leurs morceaux de musique dans l'entrée du Centre d'Animation Rural. Les élus sont favorables et précisent qu'il conviendra de respecter les horaires pour éviter tout désordre avec le voisinage.
- **Formation « Gestes qui sauvent »** : M. Loïk HELIAS rappelle qu'une formation a eu lieu le samedi 12 novembre et que des habitants des deux communes ont participé. GROUPAMA avec l'aide du SDIS renouvellera l'opération chaque année.
- **Maison 12 rue de l'Atlantique** : M. David MOREAU évoque la vente du 12 rue de l'Atlantique – Le Beugnon, et soumet l'idée de transmettre la mission à IAD. La rencontre aura lieu le mercredi 16 novembre prochain.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN	M. Philippe TEXIER	